



Nouveau permis A2 je roule débridé

Par **jeraine59**, le **26/02/2014** à **14:28**

Bonjour, rn
J'ai obtenue mon permis moto A2 en octobre 2013 ignorant les modifications des textes de janvier 2013 concernant les moto accessibles avec ce dernier. rn
J'ai par ailleurs eu quelques difficultés pour obtenir mon certificat de bridage chez KAWASAKI car le Z750 que j'ai acheté possède 106 cv et dans la nouvelle loi, il est écrit qu'il est désormais interdit de brider un véhicule au plus du double de sa puissance : la bride de ce dernier existe en 34 cv donc pas compatible avec ce dernier. rn
Inutile de dire que le gouvernement n'a sûrement pas écrit ceci pour la sécurité routière étant donné que l'on autorise les brides à 48 cv et que ces brides ne sont disponibles que pour les nouvelles moto. rn
Mes questions sont les suivantes rn
- Que risque t'on en gardant cette bride à 34 cv sachant que j'ai quand même tous mes papiers : carte grise assurance etc. ? rn
- Que risque t'on avec une conduite en "full", moto débridée à 106 cv ? rn
Merci pour vos réponses. rncordialement.

Par **Tisuisse**, le **26/02/2014** à **15:37**

Bonjour, rn
Tant que vous n'avez pas d'accident, pas grand chose, mais en cas de pépin grave des ennuis en conséquences. rn
- véhicule non conforme, rn
- assurance basée en adéquation avec la carte grise d'origine, donc fausses déclarations, etc. rn
A vous de voir.